



## AVENANT 43-2020 REFUSÉ

La décision officielle est tombée :  
**REFUSÉ**

Motif donné « *impact budgétaire difficilement soutenable financièrement par les départements* »

L'avenant 43-2020 augmentait les salaires en moyenne de 15 %.

La FNAS FO est signataire de cet avenant car il permet à **TOUS** les salariés du secteur d'avoir **une classification** aboutissant à **un salaire au dessus du SMIC**. Et tout particulièrement pour les personnels d'intervention, classés en catégorie A et B, les plus nombreux dans la Branche de l'Aide à Domicile.

Le ministère de la Cohésion Sociale nous précise que l'enveloppe allouée au secteur de l'Aide à Domicile est déjà consommée avec **l'agrément de l'avenant 44-2020**.

Mais cet avenant n'a pas permis à tous d'avoir une augmentation de salaire. **Grand nombre d'aides à domicile (Catégorie A et B) n'ont pas vu un centime de plus** sur leur fiche de paye car les grilles de salaires sont sous le SMIC. De 17 coefficients nous sommes passés à 10 coefficients sous le SMIC !

A la colère, s'ajoute aujourd'hui la déception et l'incompréhension !

**Cet avenant signé par l'USB, FO, la CFDT et, récemment rejoint par la CGT, est une réponse à de nombreux mois de négociation.**

**L'État s'assoie sur la liberté de négociation de la Branche et nous demande de nous remettre autour de la table** pour trouver des modalités d'application et de mise en œuvre progressive de l'avenant 43.

**La FNAS FO dénonce ce report alors qu'il y a URGENCE.**

La FNAS FO va continuer à défendre les droits des salariés et particulièrement **une juste rémunération et la reconnaissance** des professionnels du secteur au plus vite.

Nous allons rencontrer la CFDT et la CGT afin d'organiser le rapport de force nécessaire à l'application de cet avenant au plus vite.

Notre URGENCE n'est pas la leur ! Nous constatons que les milliards qui sont là, ne servent pas à donner des MOYENS à hauteur des BESOINS du secteur de l'Aide à Domicile.

Paris, le 18 novembre 2020